

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le mardi 24 juin à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.

Etaient présents : Mesdames DHABIT Nicole et TARLET Juliette et Messieurs LE MERRER Daniel, TUFFIER Olivier, CHAMPAGNAT Pascal, PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François et POSTADJIAN Guillaume.

Absents : Mme Lognoné Jamila procuration à PARANTHOËN Rémi et Mr PRIGENT Guy procuration à Mr LE MERRER Daniel.

Secrétaire : Madame TARLET Juliette a été élue secrétaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

Mme La Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 19/05/2025.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour **EMET** un avis favorable au comptes rendu du conseil municipal du 19/05/2025.

TARIFS LOCATION SALLE MULTIFONCTIONS 2025

Le conseil municipal par 11 voix pour **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants pour les locations de salle pour l'année 2025 :

PRESTATIONS	TARIFS 2025
<u>Location avec repas</u>	<u>Habitants de Lanmodez</u>
Habitants Lanmodez 1 ^{er} jour	200.00 €
Habitants Lanmodez 2 nd jour	100.00 €
	<u>Extérieurs à Lanmodez</u>
Habitants extérieurs 1 ^{er} jour	300.00 €
Habitants Canton 2 nd jour	150.00 €
Couverts	1 € habitants Lanmodez 1.20 € extérieurs

Sono	Compris dans la location
Forfait GAZ	Compris dans la location
Electricité et chauffage Hiver	Compris dans la location
Electricité et chauffage Eté	Compris dans la location
Caution	800.00 € salle 200.00 € vaisselle 800.00 € sono et projecteur
<u>Location pour apéritif de mariage sans repas</u>	
Habitants Lanmodez	100.00 €
Habitants Extérieur commune	150.00 €
Caution	800.00 € salle 200.00 € vaisselle 800.00 € sono et projecteur
<u>Location pour café d'enterrement</u>	
Habitants Lanmodez	50.00 €
Habitants extérieurs commune	100.00 €
Caution	800.00 € salle 200.00 € vaisselle 800.00 € sono et projecteur
<u>Location aux associations de la commune pour réunions ou autres</u>	4 locations gratuites puis 50 € Gratuit pour 3 h
<u>Location aux associations extérieures pour réunions ou autres y compris activités culturelles</u>	Une gratuite 100 € par location par la suite
Caution à l'année pour les associations	800.00 € salle 200.00 € vaisselle 800.00 € sono et projecteur

- **PRECISE** que lors d'un prochain conseil municipal un règlement intérieur pour la salle multifonctions sera proposé au vote

SALLE MULTIFONCTIONS – ACQUISITION DE RIDEAUX POUR LA SALLE MULTIFONCTIONS

Madame La Maire informe le conseil municipal que suite à la rénovation de la salle multifonctions il s'avère nécessaire de faire l'acquisition de rideaux. Elle présente à l'assemblée trois devis.

Après discussion, le conseil municipal par 11 voix pour :

- **EMET** un avis favorable pour l'acquisition de rideaux pour la salle multifonctions
- **EMET** un avis favorable au devis de Excel Audio pour un coût TTC de 8396.26 € soit 6996.88 € HT qui comprend l'acquisition et la pose
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2025 en section d'investissement à l'opération 176
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer le devis et la facture à intervenir.

RENOVATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – LOT 1 VRD – NOUVEAU DEVIS

Mme La Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 22/04/2024 concernant le choix des entreprises pour la rénovation de la salle multifonctions. L'entreprise ARMOR TP avait été retenue pour un coût de 7 460.00 € HT. Cette entreprise n'existant plus, il s'avère nécessaire de proposer une nouvelle entreprise et un nouveau devis.

Un devis de l'entreprise MORIN est proposé pour le lot 1 VRD de 16 925.38 € HT soit 20 310.46 € TTC.

Le conseil municipal par 11 voix pour :

- **EMET** un avis favorable pour choisir une autre entreprise pour le lot 1 VRD à la salle multifonctions l'entreprise Style Peinture ayant fait faillite
- **EMET** un avis favorable au devis de l'entreprise MORIN pour un montant HT de 16 925.38 € soit 20 310.46 € TTC pour le lot 1 VRD pour les travaux de rénovation de la salle multifonctions
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la dépense correspondante se fera au budget 2025 de la commune à l'opération 176 au 2135

RENOVATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT 3 ENTREPRISE ACI LOT 6 DOUBLAGE CLOISON PLAFOND

Madame La Maire informe le conseil municipal que Madame HOUSSAIS architecte qui s'occupe de suivre le chantier pour la salle multifonctions a présenté un avant 3 pour l'entreprise ACI Lot 6 pour le doublage, les cloisons et le plafond. Cet avenant est de - 1641,22 € TTC soit - 1367.68 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 37 730.07 € HT soit 45 276.08 € TTC.

Le conseil municipal par 11 voix pour :

- **EMET** un avis favorable à cet avenant n° 3 pour l'entreprise ACI lot 6 doublage – cloison – plafond
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à cet avenant 3 présenté par Mme HOUSSAIS Architecte

Augmentation des loyers communaux au 1^{er} Juillet 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** d'augmenter à compter du 1^{er} Juillet 2025 les loyers communaux selon l'indice de référence soit + 1.40 %. Les charges restent identiques à celles de 2024 :

LOCATAIRES	Loyer et charges 2025
RAUCY Camille et COZIC Alex Logement école	332 €
TANGUY Sébastien Logement école	332 €
MOREAU Géraldine Logement presbytère	452.00 € 11.50 €
TROUILLET Marianne Logement presbytère	309.00 € 11.50 €
LAHAYE Mathilde Logement presbytère	304.50 € 11.50 €
Logement LE GALLOU Min Hir	351.00 € 14.30 €
Logement OLLIVIER Bertrand Kermassac'h	190.00 € 10.50 €

- **AUTORISE** Madame La Maire a signé tous documents nécessaires à ces augmentations de loyer.

REVISION DU LOYER DU COMMERCE MULTISERVICES AU 1^{er} JUILLET 2025

Madame La Maire précise que loyer du commerce multiservices est actuellement de 257.50 € par mois. Les autres loyers communaux ayant été revus, il s'avère nécessaire de délibérer pour savoir si on augmente le loyer ou pas. Il est proposé d'augmenter le loyer de 1.00 % ce qui a été prévu dans le nouveau bail signé récemment.

Le conseil municipal par 11 voix pour :

- **DECIDE** d'augmenter à compter du 1^{er} juillet 2025 le loyer du commerce multiservices de 1.00 %
- **PRECISE** que le loyer du commerce multiservices sera donc de : 260.00 €
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à cette Augmentation de loyer pour le commerce multiservices

ACQUISITION DE POUBELLES POUR LES PLAGES

Madame La Maire informe qu'il serait nécessaire d'acquérir des poubelles de plage. Elle présente à l'assemblée trois devis.

Après discussion, le conseil municipal par 6 voix pour et six abstentions (Messieurs LAHAYE, TUFFIER, CHAMPAGNAT et Mesdames DHABIT et TARLET) :

- **EMET** un avis favorable pour l'acquisition de poubelles de plage
- **EMET** un avis favorable au devis d'ADEQUAT pour un coût TTC de 686.40 € soit 572.00 € HT
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2025 en section d'investissement à l'opération 160 acquisition de matériel
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer le devis et la facture à intervenir.

**Avancement de grade de MME LE GRATIET Chantal au grade d'Agent de maîtrise :
Création du poste suite à la promotion interne 2025 et suppression du poste actuel
d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe**

Madame La Maire informe le conseil municipal que pour 2025, un dossier de promotion interne a été déposé au centre de gestion pour Mme LE GRATIET Chantal pour accéder au grade d'agent de maîtrise. La candidature de Mme LE GRATIET Chantal ayant été retenue, elle peut être nommée au grade d'agent de maîtrise à compter du 02/06/2025. Pour se faire, il faut créer ce poste et supprimer l'ancien grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe.

Le conseil municipal par 11 voix pour :

- **DECIDE** de créer le poste d'agent de maîtrise et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe et ce à compter du 02/06/2025
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à cet avancement de grade pour Mme LE GRATIET Chantal.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Effectifs au 01/07/2024

SERVICE	GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE
Administratif LAMANDE Anne-Yvonne	Rédacteur principal de 1ère classe	35 h 00/ 35
Technique DUGAL Marie	Adjoint technique territorial	14 h 00/35
BOSSUET Rosine	ATSEM principal de 1ère classe	28 h 00/35
LE GRATIET Chantal	Adjoint technique principal de 1ère	35 h 00/35

	classe	
LE MEUR Emmanuel	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	24 h 30/ 35 (Travail à temps partiel sur demande)
LE CORRE Morgane	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h 00

Effectifs au 02/06/2025

SERVICE	GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE
<u>Administratif</u> LAMANDE Anne-Yvonne	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35 h 00/ 35
<u>Technique</u> DUGAL Marie	Adjoint technique territorial	14 h 00/35
BOSSUET Rosine	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	28 h 00/35
LE GRATIET Chantal	Agent de maîtrise suite promotion interne 2025	35 h 00/35
LE MEUR Emmanuel	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	24 h 30/ 35 (Travail à temps partiel sur demande)
LE CORRE Morgane	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h 00

QUESTIONS DIVERSES

- **Urbanisme** : évolution des taux de la taxe d'aménagement. Cette décision relevant de la seule compétence de Lannion Trégor Communauté, il n'est pas nécessaire de délibérer en conseil municipal.
- **Eglise** : une demande de subvention a été faite par Mme Lognoné 2^{ème} adjointe auprès du crédit agricole dans le cadre du projet « Faites vivre le patrimoine en Côtes d'Armor » et ils ont décidé de soutenir le projet à hauteur de 6300.00 €.
- **Ancienne bibliothèque en vente** : suite à quelques visites par Mme NOUVEL, conseillère en immobilier, des propositions ont été faites mais en dessous du coût estimé
- **Aménagement du bourg** : un devis d'environ 1300 € devrait être proposé par LTC pour une nouvelle étude.
- **Stop** : Mr TUFFIER Olivier reparle du projet des stops ceci dans le cadre de la sécurité routière au niveau de la route de Bonne Nouvelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

La Maire,
Lydie DOMANCICH.

